

# Licenciement pour retards.

## Par Sarah64, le 28/11/2012 à 05:20

Bonjour tout le monde, je laisse un message ici car j'aimerais l'avis de personnes plus éclairées que moi sur un sujet qui est le licenciement que je ne maîtrise pas du tout! J'étais serveuse dans un restaurant depuis environ 10 mois, durant cette période j'ai été en retard à plusieurs reprises ce qui m'a valut 3 avertissements et une mise à pied d'une journée. Le patron m'a prévenue qu'au prochain retard ce serait la porte ce qui arriva.

Je me présente à l'entretien où il m'explique qu'il compte me licencier pour absence injustifiée ce qui sera plus avantageux pour moi et que je recevrais plusieurs lettres auxquelles je ne devrait pas répondre.

Etant donné que je n'y connais absolument rien je l'ai écoutée sans rien dire mais je le sentais pas trop à l'aise et essayant de me convaincre de quelque chose.

C'est peut être mon instinct féminin hihi.

Toujours est-il que j'aimerais connaître votre avis, est-ce réellement une manière de m'arranger car au final il m'oblige à faire la morte ce qui n'est pas le cas.

Clt et merci!

### Par P.M., le 28/11/2012 à 09:18

#### Bonjour,

En fait l'employeur vous propose un abandon de poste ce qui est une une très mauvaise méthode car il n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Si l'employeur veut vous licencier, il n'a qu'à prendre ses responsabilités sans vous inciter à commettre une nouvelle faute...

Par Sarah64, le 28/11/2012 à 09:32

C'est pour que ça aille plus vite ( je le cite ).

## Par P.M., le 28/11/2012 à 13:48

C'est ridicule puisque 2 jours ouvrables après l'entretien préalable s'il pensait avoir une cause réelle et sérieuse de licenciement, il peut le notifier...

## Par Sarah64, le 28/11/2012 à 13:56

j'ai pas compris :/

## Par **P.M.**, le **28/11/2012** à **14:43**

Je me demande comment l'employeur peut prétendre que c'est pour aller plus vite alors que l'entretien préalable a déjà eu lieu et que donc il peut pratiquement vous licencier immédiatement alors que suite à un abandon de poste, il devrait reprendre la procédure, c'est donc ridicule...